

Compte rendu succinct de la séance du Conseil municipal du 12 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de BUXEROLLES, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHARDONNEAU, Maire

▪ ETAIENT PRESENTS : Monsieur CHARDONNEAU, Maire
Mesdames et Messieurs ASSERIN, BADIOU, BARREAU, BLANCHARD, BRUN, CAILLET, DESJARDINS, DEVERGNE, ELIE, FAYARD (à partir de la délibération n°8), GEBER, HUSSON (à partir de la délibération n°11), LACOURCELLE, MARTEAU, MARCINIAK, MAUGER, MENARD, MEUNIER, PARATTE, PERRIN, POUZET, RIQUELME-MARTINEZ, THEVENET (à partir de la délibération n°11)

DELEGATIONS DE POUVOIRS

MANDANTS

Mme BOUTY
M. MURPHY
Mme EUGENE
Mme COBERAC
Mme ZOUBIR
Mme FAUVELET
Mme JAAFAR
Mme HELIAS
M. HUSSON

M. THEVENET

Mme FAYARD

MANDATAIRES

Mme RIQUELME-MARTINEZ
M. ELIE
Mme PARATTE
Mme ASSERIN
M. DEVERGNE
M. MENARD
Mme LACOURCELLE
M. BADIOU
M. CHARDONNEAU
(jusqu'à la délibération n°10)
M. PERRIN
(jusqu'à la délibération n°10)
M. BLANCHARD
(jusqu'à la délibération n°7)

▪ SECRETAIRE DE SEANCE : Mme RIQUELME-MARTINEZ

■ Information

1) A été informé des décisions prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT (M.CHARDONNEAU)

Décision n°	Date	Objet	Montant
20171106_DM_71	06/11/2017	Adoption de la mise à disposition de la salle de spectacle de la Maison des Projets	gratuit
20171106_DM_72	06/11/2017	Adoption de la convention de partenariat entre la Maison des Projets et la Commune relative à la décoration de trois postes transformateurs SRD	3 090 € TTC
20171110_DM_73	10/11/2017	Adoption de la convention portant sur l'animation par Miguel BENASAYAG d'une conférence	500 € TTC
20171113_DM_74	13/11/2017	Vente d'une bétonnière	50 € TTC

■ Finances

- 2) A la majorité des suffrages exprimés (26 voix pour, et 7 abstentions) ont accepté la décision modificative n°2 telle qu'elle a été présentée.
- 3) A l'unanimité des membres présents et représentés ont accepté le versement d'une subvention complémentaire à la Maison des Projets d'un montant de 8 525 €.
- 4) A l'unanimité des membres présents et représentés a décidé d'accepter les créances admises en non valeur pour un montant total de 5 174,53 € conformément aux tableaux du comptable ; d'accepter les créances éteintes pour un montant de 3 688,78 € conformément à l'état du comptable.
- 5) A l'unanimité des membres présents et représentés ont pris acte de la longueur de la voirie de 61 094,40 m pour le calcul de la DGF 2019.
- 6) A la majorité des suffrages exprimés (27 voix pour, et 6 abstentions) a décidé d'inscrire et de répartir pour 600 000 € de crédits anticipés en dépenses d'investissement au budget 2018.
- 7) A l'unanimité des membres présents et représentés ont décidé de fixer à compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs pour la location de matériel communal, les photocopies, les copies d'actes et de dire que toute location fera l'objet d'une convention de location.
- 8) A l'unanimité des membres présents et représentés ont décidé de fixer à compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs pour les locations de salles communales.
- 9) A l'unanimité des membres présents et représentés ont décidé de fixer l'avance de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale sur le budget 2018 à 45 500 €.

■ Ressources Humaines

- 10) A la majorité des suffrages exprimés (26 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions) ont décidé d'accepter la réorganisation des services municipaux tels que présentée, et de la mettre en place à compter du 1^{er} janvier 2018.
- 11) A la majorité des suffrages exprimés (23 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions) ont décidé d'accepter le transfert de 7 postes à Grand Poitiers et de mettre à disposition de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers un agent sur le grade d'Ingénieur Principal à hauteur de 35 % d'un temps complet à compter du 1^{er} janvier 2018.
- 12) A l'unanimité des membres présents et représentés ont décidé de transformer à compter du 1^{er} janvier 2018, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint technique à 28/35èmes ; de supprimer à compter du 1^{er} janvier 2018 : 2 postes d'Attaché territorial à temps complet, 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, 1 poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe à temps complet, 1 poste de technicien principal 1^{ère} classe à temps complet, 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, 4 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 25/35èmes, 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet, 1 poste d'adjoint technique à temps complet, 2 postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet, 3 postes d'adjoint d'animation à temps complet, 1 poste de puéricultrice de classe supérieur à temps complet.
- 13) A l'unanimité des membres présents et représentés ont décidé d'attribuer au Directeur de l'Harmonie Municipale à compter du 1^{er} janvier 2018, une indemnité brute de 5 323,89 €.

14) A l'unanimité des membres présents et représentés ont décidé de fixer à 54,74 € la rémunération nette du pigiste, au feuillet, pour les publications municipales, à compter du 1^{er} janvier 2018.

■ Vie associative

15) A l'unanimité des membres présents et représentés ont décidé d'accepter le versement d'une avance sur la subvention 2018 à l'Etoile Sportive Buxerolles Football, d'un montant de 15 000 €.

■ Animation locale

16) A l'unanimité des membres présents et représentés ont décidé d'accepter les termes de la convention à intervenir entre la Commune, SRD et la Maison des Projets et d'accorder une subvention de 3 090 € à la Maison des projets.

■ Enfance Jeunesse

17) A l'unanimité des membres présents et représentés ont décidé d'attribuer une subvention de 800 € au collège Jules Verne pour l'aménagement d'une classe « CHAT » Classe A Horaires Aménagé Théâtre.

18) A l'unanimité des membres présents et représentés ont décidé d'adopter l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement à intervenir entre la Ville de Buxerolles et la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne pour le Relais Assistants Maternels.

19) A l'unanimité des membres présents et représentés ont décidé d'adopter les termes de la convention à intervenir avec la CAF de la Vienne pour l'attribution d'une aide à titre exceptionnel aux établissements d'accueil de jeunes enfants pour l'accueil des familles en situation de fragilité économique – structure multi-accueil Les P'tits Loups.

■ Urbanisme

20) A l'unanimité des membres présents et représentés ont décidé d'accepter le principe de cession gratuite de la voirie, des réseaux et espaces verts du lotissement de l'allée Charlie Chaplin et de les classer au domaine public.

21) A l'unanimité des membres présents et représentés ont décidé de dénommer la nouvelle voie en impasse de la Dinière et de dénommer la voie communale place Saint Jean dite de la Dinière en « Rue de la Dinière ».

22) A l'unanimité des membres présents et représentés ont décidé d'autoriser l'Etablissement Public Foncier à céder la parcelle BY n°233 à EKIDOM et de dire que le budget communal prendra en charge la somme de 56 554,79 € correspondant au reste à charge entre le prix de vente versé par EKIDOM et le prix d'acquisition de la parcelle par l'EPF, plus les frais de diagnostics réalisés par l'EPF et les taxes inhérentes à la parcelle.

23) A l'unanimité des membres présents et représentés ont décidé de constater la désaffectation matérielle de la parcelle cadastrée BZ n°337 d'une superficie de 93 m², de prononcer le déclassement au domaine public de ladite parcelle et de céder une parcelle à EKIDOM.

■ Services Techniques

24) A l'unanimité des membres présents et représentés ont décidé d'adopter les termes de la convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine entre SOREGIES et la Ville de Buxerolles.

■ Administration Générale

25) A la majorité des suffrages exprimés (24 voix pour et 9 abstentions) ont décidé d'approuver le rapport de la CLETC du 16 novembre dernier.

26) A la majorité des suffrages exprimés (24 voix pour et 9 abstentions) ont décidé d'approuver les montants des attributions de compensation proposés par la CLETC.

Pour extrait conforme

Le Maire



Jean-Louis CHARDONNEAU